

Conseil Municipal du 27 mars 2025 - 19 heures 30

Le vingt-sept mars deux-mille-vingt-cinq à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de monsieur le maire, Yannick GENDRON.

Etaient présents : mesdames Adeline CALVO, Corinne CHAUMETON, Nathalie NICOLINO et Rachel TRIPODI, messieurs Yannick GENDRON, Alain GONDRAN, Johan JULIEN et Gérard PLANCHE

Etaient absents excusés : Mme Marine MOLINA, MM. Jean-Pierre GROS et Olivier LETURMY

Procuration(s) : -

Désignation du secrétaire de séance : Gérard PLANCHE

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir retirer de l'ordre du jour le point sur la demande de subvention concernant la rénovation de l'école et ajouter un point sur le choix d'un prestataire pour la fourniture de repas pour notre cantine scolaire.

Décision modificative - Budget Eau et Assainissement

DCM20250327_01

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 doivent être modifiés. Il apparait en effet que le solde d'exécution de la section d'investissement 2024 était bien de 102587,74 euros et non de 99787,74 euros soit une différence de 2800 euros. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
21532	Réseaux d'assainissement		2800.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	2800.00	
TOTAL :		2 800.00	2 800.00

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Syndicats

SITE : Réunion du 17 mars 2025, compte rendu de Mmes. Rachel Tripodi et Corinne Chaumeton :

Les comptes 2024 et budget 2025 ont été votés. Malgré l'exploitation déficitaire, l'assemblée a décidé de ne pas augmenter la contribution communale, maintenue à 60€ par élève.

On regrette une recrudescence générale des incivilités à l'encontre des chauffeurs, des représentants du SITE et des enseignants.

SDE04

SYDEVOM

Convention de mise à disposition de la Salle des Associations pour l'Atelier Artisanal

DCM20250327_02

Monsieur le Maire rappelle que la salle des associations est mise à disposition gratuitement par la commune à l'Atelier Artisanal depuis 2020,
Vu que la convention actuelle est obsolète, il convient de la renouveler,
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
Décide de reconduire la mise à disposition à titre gratuit de la salle pour une période de trois années renouvelables une fois,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance » (C.C.J.L.V.D.)

Prochain conseil communautaire le lundi 14 Avril 2024 à 18h15 à BEVONS

Travaux

Toilettes de la Salle Félicien Bonnet : les travaux sont en cours.

Ecole – Rénovation énergétique - Demande de DETR

Point annulé – réunion prévue le 3 avril 2025

Contrat du photocopieur de la mairie

DCM20250327_03

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le remplacement du photocopieur de la mairie dont le contrat de location et maintenance arrive à échéance,
Vu qu'il est ainsi nécessaire de s'équiper à nouveau d'un photocopieur équivalent,
Vu les devis reçus et étudiés par le bureau municipal,
Vu l'offre globale retenue de la société « Mon bureau » de Manosque concernant le contrat de location et maintenance,
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
Décide d'accepter cette proposition d'un coût mensuel de 63,50 € H.T. (soixante-trois euros et cinquante centimes H.T.) sur 60 mois pour une consommation estimée de 10000 copies-couleur et 10000 copies-noir&blanc par an et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Achat de matériel informatique pour la mairie – Demande de Subvention

DCM20250327_04

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire au sujet de la demande d'équipement informatique pour la mairie,
Vu que deux équipements sont à remplacer, ce qui permettra de mettre à disposition un ordinateur pour les administrés,
Vu les devis demandés et les prix globaux proposés,
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
Décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au taux maximum de 80% et d'accepter cette proposition d'un montant de 5 560 € H.T. (Cinq mille cinq cent soixante euros H.T.) qui sera payé au budget principal à l'opération n°63 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Cantine – Choix du prestataire

DCM20250327_05

Monsieur le Maire explique les difficultés que nous rencontrons avec le prestataire actuel de repas. Il est donc nécessaire de choisir un autre fournisseur.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le choix du prestataire pour la confection et la livraison des repas de cantine pour nos élèves qui doivent comprendre une entrée, un plat composé, un accompagnement et un dessert.

Vu que les repas de la cantine scolaire doivent être préparés par un prestataire de service de restauration et livrés en caissons isothermes permettant de maintenir une liaison chaude ou froide,

Vu que ces repas doivent correspondre à un service quotidien le lundi, mardi, jeudi et vendredi des jours d'école et les tarifs doivent comprendre également la fourniture du pain, la livraison et la récupération des caissons,

Vu que ces repas sont ensuite servis par le personnel communal aux élèves inscrits,

Vu les devis reçus et celui retenu pour ces prestations,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Accepte la proposition de la SARL LAEL (La Cuisine de Caroline) de Champtercier pour un prix unitaire du repas de 4,80 € T.T.C. (Quatre euros et quatre-vingt centimes T.T.C.) pour la fin d'année scolaire 2024/2025,

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Vidéoprotection

Mme Corinne CHAUMETON fait le point sur le projet : projet validé en préfecture, décision imminente du montant des subventions. Les travaux peuvent débuter dès réception du courrier de confirmation.

Questions diverses

Chapelle St-Donat et Eglise (Mme. Rachel Tripodi) : grosses difficultés à avancer sur ces deux chantiers car ni le bureau Archigem (préconisations d'étanchéité à St Donat) ni le menuisier (M. Gros, Salignac, pour la poutre de gloire de l'église) ne répondent à nos requêtes. Il s'agit d'augmenter la pression sur ces prestataires.

Ecole - Conseil d'école : le système d'ouverture à distance du portail va être installé durant les prochaines vacances. Un mûrier mort va être remplacé en évitant une espèce qui attirerait insectes et nuirait à la propreté et la sécurité de la cour.

Goudronnage : l'importante quantité de trous répertoriés requiert une intervention professionnelle ; des devis vont être demandés aux entreprises Colas et Eiffage.

Prochaines réunions

Prochain conseil municipal le 24 avril 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h30